PROCÈS-VERBAL - Séance ordinaire le 16 août 2016

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 16 août 2016 à 20h00 à la salle municipale située au 461, rang Saint-Amable à Saint-Barnabé-Sud.

SONT PRÉSENTS :

Le maire Alain Jobin

LA CONSEILLÈRE ET LES CONSEILLERS

Dominique Lussier
Yves Guérette
Steve Maurice
Marcel Riendeau
Marcel Therrien
Jean-Sébastien Savaria

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE
Sylvie Gosselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Résolution numéro 221-08-2016

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution 222-08-2016

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 juillet 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juillet 2016 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

5.1	19 mai 2016	Dossier Assurance Chapdelaine : Qu'est-ce que la Pollution?
5.2	5 juillet 2016	La FQM se réjouit de la signature de l'entente Canada-Québec sur les Infrastructures
5.3	6 juillet 2016	Le premier Régional voit le jour!
5.4	8 juillet 2016	Des abreuvoirs mobiles pour Terrebonne et Mascouche
5.5	8 juillet 2016	Rôle des municipalités en matière de protection et de réhabilitation des terrains contaminés
5.6	8 juillet 2016	Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Approuvée
5.7	12 juillet 2016	Vaccination antigrippale en milieu rural – Édition 2016
5.8	13 juillet 2016	Municipalité de Saint-Hugues - Nomination de deux déléguées et d'un substitut à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains
5.9	13 juillet 2016	Refus du projet Activité et infrastructures pour l'amélioration des liens intergénérationnels – Parc du 175e circuit santé
5.10	18 juillet 2016	Guide d'intervention pour le patrimoine maskoutain
5.11	19 juillet 2016	MRC des Maskoutains – Adoption Règlement 16-450
5.12	25 juillet 2016	Bulletin d'information de la sécurité civile
5.13	2 août 2016	Résolution 2016-08-19 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution 223-08-2016

6.1 ADOPTER LES COMPTES

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du mois de juin au 12 août 2016 avec les faits saillants suivants :

Salaires nets :		
Élus	2 218.41 $	
Administration	10 764.17 $	
Service d'incendie	2 380.82 $	
Contractuel	1 530.00 $	
Dépense :		
Administration	6 044.79 $	
Sureté du Québec	0.00 $	
Incendie	8 483.80 $	
Transport (voirie)	~~18 821.88~~ $	65 564.74 $
Hygiène du milieu	25 602.38 $	
Hygiène du milieu (Égouts)	4 478.14 $	
Aménagement urbanisme		
Loisirs et parc	1 234.95 $	
Bibliothèque	172.92 $	
Centre communautaire	2 702.31 $	
Fêtes du 175e anniversaire	3 232.60 $	
Total :	~~**87 667.17 $**~~	134 410.03$

Modification Résolution 319-11-2016

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. le conseiller Marcel Riendeau
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;
D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

Cette liste de comptes peut être consultée sur demande à la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ
Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

(s) Sylvie Gosselin
Sylvie Gosselin, MBA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution numéro 224-08-2016
6.2 COLLOQUE DE ZONE MONTÉRÉGIE EST - INSCRIPTION – ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT que chaque année, les membres de chaque zone sont invités à participer à leur colloque de zone, un événement de réseautage et d'information organisé par l'exécutif de zone;

CONSIDÉRANT que les colloques permettent aux participants de parfaire leurs connaissances et d'échanger sur leurs réalités économiques, politiques et juridiques;

CONSIDÉRANT que la directrice générale fait partie du conseil d'administration de la zone Montérégie-Est ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU

Que Madame Sylvie Gosselin Directrice générale soit autorisée à participer au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le jeudi, 15 septembre prochain l'endroit : Hôtel Rive-Gauche.

Que les frais d'inscription au montant de 150,00 $ taxes incluses soient acquittés, montant disponible au poste budgétaire 0213000454 «Services de formation ».

Que les frais de kilométrage soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 225-08-2016
6.3 CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018)

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit transmettre sa programmation au plus tard le 15 octobre si elle souhaite obtenir un premier versement en mars 2017;

CONSIDÉRANT que la première programmation fut faite et envoyée en octobre 2015, résolution 240-10-2015;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien

Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation des travaux, jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale, qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Que la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toutes modifications qui seront apportées à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalités véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.4 DÉPÔT PLAN D'INTERVENTION SUR L'ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS ET DES PREMIERS SOINS

La directrice générale dépose le rapport sur le plan d'intervention sur l'organisation des premiers secours et des premiers soins.

Résolution numéro 226-08-2016

6.5 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 07-2016-80-2014-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 80-2014 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller M. Marcel Riendeau donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement *modifiant le Règlement numéro 80-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 80-2014 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

Résolution numéro 227-08-2016

6.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 08-2016-74-2012-01MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 74-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller M. Marcel Therrien donne avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement *modifiant le Règlement 74-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* énonçant de nouvelles règles déontologiques devant guider la conduite des employés, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la*

déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de règlement *modifiant le Règlement numéro 74-2012 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est jointe en annexe au présent avis.

Résolution numéro 228-08-2016
6.7 DEMANDE D'APPUI FINANCIER AU COMITÉ DU BASSIN DE LA RIVIÈRE SALVAIL (CBVS) - 2016

CONSIDÉRANT la lettre du Comité de Bassin versant de la Rivière Salvail datée du 9 novembre 2015 demandant une contribution financière pour 2016 de 1000 $ afin de contribuer aux activés du comité.

CONSIDÉRANT la lettre du 1er août 2016 du CBVS demandant à nouveau 1000$;

CONSIDÉRANT que nous avons déjà donné un montant de 300$ pour l'année 2016 no résolution 329-12-2015;

CONSIDÉRANT que notre municipalité couvre un grand territoire du bassin versant;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

De ne pas accorder au Comité du Bassin versant de la Rivière Salvail un autre montant afin de contribuer aux activités du comité pour l'année financière 2016.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 229-08-2016
6.8 PLAQUE HOMMAGE – COMMERCE HÉLÈNE FLEURISTE ENR.

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2016, après 46 ans d'opération le commerce Hélène Fleuriste enr. fermera ses portes.

CONSIDÉRANT que la Municipalité aimerait souligner leur contribution en sein de notre communauté.

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU :

D'offrir une plaque hommage de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour leur contribution sociale et économique à notre communauté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 ACCEPTATION DES DEVIS POUR L'ACHAT D'UN CAMION ET D'UNE CITERNE DE 50 000 LITRES

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution 230-08-2016
7.2 INSPECTION ET RÉPARATION DE PINCES ET ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la formation des pompiers pour les manœuvres de désincarcération la Municipalité de Saint-Hugues a fait l'acquisition, conjointement avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, de pinces de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues a fait faire une inspection et soumission pour mettre les pinces aux normes;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

De partager les frais avec la Municipalité de Saint-Hugues pour la réparation des pinces au montant de 5481.45 plus taxes, soit un montant de 2740.73 $ pour la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 COUVERTURE INCENDIE POUR LE SECTEUR VILLÉGIATURE RANG ST-AMABLE

Le conseil demande à la directrice générale d'écrire une lettre aux résidents du secteur de villégiature du rang Saint-Amable, afin de leur mentionner d'aviser leur assurance que le service incendie n'est pas en mesure de les couvrir en cas d'incendie, jusqu'à ce qu'ils entreprennent les travaux de réfection de leur route privée. Numéros civiques suivants : 277 à 289 rang Saint-Amable.

7.4 RAPPORT CONCERNANT LA RÉPARATION DU TOIT DE LA CASERNE

Le maire informe le conseil sur l'évolution de ce dossier.

7.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

Le directeur incendie donnera à la MRC des Maskoutains ses besoins en formation des pompiers.

Résolution 231-08-2016
7.6 L'EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE- ANTOINE ROSS

CONSIDÉRANT l'entente que nous avons avec Saint-Hugues pour le personnel en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Yves Guérette
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER M. Antoine Ross en date du 9 août 2016 au salaire de l'échelle salariale en vigueur en date du 1er janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 232-08-2016
7.7 L'EMBAUCHE D'UN APPRENTI POMPIER VOLONTAIRE- MARTIN LEBLANC

CONSIDÉRANT l'entente que nous avons avec Saint-Hugues pour le personnel en ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER M. Martin Leblanc en date du 9 août 2016 au salaire de l'échelle salariale en vigueur en date du 1er janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 MÉRITE MMQ EN GESTION DES RISQUES 2016

Une demande de mise en candidature de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud sera envoyée à la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

7.9 INTÉRÊT POUR CHANGER LES APPAREILS RESPIRATOIRES - APRIA

Le conseil ne désire pas changer d'équipement pour l'année 2016. La Régie intermunicipale de protection incendie du Nord Maskoutain évaluera les besoins.

7.10 ADJUDICATION – ALLONGEMENT D'UN PONCEAU / ENTRÉE CHARRETIÈRE À LA CASERNE

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution 233-08-2016
7.11 MANDAT POUR PRÉPARER LE PREMIER ORDRE DU JOUR DE LA RÉGIE ET SES RÉSOLUTIONS

Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un mandat à Me Johanne Brassard, ce chez Therrien Couture Avocats S.E.N.C.R.L. afin de préparer le premier ordre du jour et les résolutions officielles pour la création d'une régie et que Me Brassard soit présente à la première réunion, ou une représentante du cabinet.

Que ces frais soient partagés à 50/50 avec la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 234-08-2016
7.12 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVICES DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT notre résolution manifestant notre intérêt de la Municipalité à établir un service de désincarcération, no 174-06-2016

CONSIDÉRANT que le projet de Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a été approuvé le 8 juillet 2016, et que la première séance publique soit le 12 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues n'ait pas manifesté leur intérêt pour le projet de services de désincarcération;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la formation des pompiers pour les manœuvres de désincarcération, la Municipalité de Saint-Hugues a fait l'acquisition, conjointement avec la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, de pinces de désincarcération;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Hugues a fait faire une inspection et soumission pour mettre les pinces aux normes;

CONSIDÉRANT que les deux Municipalités ont passé une résolution en août pour faire la réparation afin de mettre les pinces aux normes.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

DE MANIFESTER que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ne participera pas à une entente intermunicipale relative à l'établissement des services de désincarcération pour le secteur nord de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. TRANSPORT ROUTIER

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

Résolution 235-08-2016

8.2 ADJUDICATION – RECHARGEMENT DES ACCOTEMENTS EN PAVAGE PULVÉRISÉ RECYCLÉ, INCLUANT ÉPANDAGE, NIVELAGE ET COMPACTAGE SUR LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud prévoit effectuer les travaux de « Rechargement des accotements en pavage pulvérisé recyclé, incluant épandage, nivelage et compactage sur le chemin de la Grande-Ligne ». Les travaux seront payés à la tonne, selon les billets signés et ramassés par l'inspecteur en voirie de la municipalité.

OPTION #1 - Entre le rang Sainte-Rose et le rang Pointe-du-Jour (± 1,8 km):
La quantité estimée est de **± 210 tonnes**.

OPTION #2 - Entre le rang Sainte-Rose et le rang Saint-Amable (± 3,6 km) :
La municipalité de Saint-Barnabé-Sud proposera à la ville de Saint-Hyacinthe d'effectuer les travaux conjointement.

- Entre le rang Sainte-Rose et le rang Pointe-du-Jour (Saint-Barnabé-Sud) : La quantité estimée est de **± 210 tonnes;**
- Entre le rang Pointe-du-Jour et le rang Saint-Amable (Saint-Hyacinthe) : La quantité estimée est de **± 210 tonnes;**
- **TOTAL : ± 420 tonnes.**

CONSIDÉRANT l'autorisation reçut de la Ville de St-Hyacinthe, en date du 16 août 2016, M. Yvan DeLachevrotière pour la partie entre le rang Pointe-du-Jour et le rang Saint-Amable (Saint-Hyacinthe) : La quantité estimée est de **± 210 tonnes;**

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

DE DONNER le contrat de gré à gré à Pavage Maska pour l'option 2 au montant de 33.23 $ Tm

Que la dépense pour la partie de Saint-Barnabé-Sud sera payée par la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour l'année 2016-2017, et au besoin une partie par le programme d'aide à l'amélioration du Réseau routier municipal (PAARRM).

La Municipalité de Saint-Barnabé-Sud facturera la ville de Saint-Hyacinthe pour sa partie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 AUTORISATION DE DONNER UN MANDAT POUR ENLEVER LE POTEAU DE FEU CLIGNOTANT

Point reporté à une séance ultérieure.

Résolution 236-08-2016

8.4 DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO DC-01 ET DC-02 TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU RANG BARREAU

Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER les crédits des deux directives de changement DC-01 et DC-02 et de demander à Jean-Sébastien Bouvier ING de préparer le décompte final.

No DC-01	Entente compensatoire, pour une lacune de confort au roulement	-873.00 $
No DC-02	Ajustement au prix du bitume, conformément à l'article 2.7.8 des clauses techniques particulières du devis	-1117.46 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution numéro 237-08-2016

8.5 DÉCOMPTE POUR L'ACCEPTATION PROVISOIRE – TRAVAUX D'ASPHALTAGE DU RANG DU BARREAU

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER DE PAYER à Pavage Maska inc. le décompte progressif no 2 au montant de 11 241.76 $ incluant les taxes, qui tient compte de la retenue de 5% prévue au contrat.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

8.6 RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE BASSE-DOUBLE / ST-ROCH

Le comité de voirie fait rapport des travaux faits, et des besoins futurs pour ces endroits.

Résolution numéro 238-08-2016

8.7 DEMANDE DE SUBSTITUTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) – 022494-3

CONSIDÉRANT que le 16 octobre 2015, la débutée Chantal Soucy annonce qu'elle donne un montant de 50 000$ pour l'amélioration du Rang Barreau provenant du budget discrétionnaire du ministre des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déjà une subvention pour le rang Barreau – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local; no dossier AIRRL-2015-092;

CONSIDÉRANT que suite à l'annonce fait par la débutée Chantal Soucy, la Municipalité a fait une demande de substitution en date du 25 novembre 2015 pour allouer le montant de 50 000.00 $ aux travaux de réfection du rang Michaudville pour l'année 2015 et que la balance du montant soit reporté pour l'année 2016 afin de réaliser des travaux d'asphaltage sur la rue du Cimetière;

CONSIDÉRANT la réponse de M. Robert Poëti en date du 14 décembre 2015, mentionne seulement l'amélioration du rang de Michaudville, no dossier 022494-3 – 54105 (16) – 2015-05-22-39;

CONSIDÉRANT l'estimation d'avant-projet trop élevé de la rue Cimetière concernant les travaux d'asphaltage au montant de 220 140.00 taxes nettes;

CONSIDÉRANT une ambiguïté à la compréhension du dossier à notre demande de substitution et du report pour l'année 2016,

CONSIDÉRANT que les travaux sur le rang Michaudville ont été terminés en 2015 au montant 24 617.29 $ taxes nettes;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande d'allouer le montant restant à la subvention de 50 000.00 $, soit le 25 382.71 afin de réaliser les travaux de surfaçage de la rue de l'Anse, et si le montant est inférieur à 25 382.71 d'autoriser de mettre une partie des coûts pour le rechargement des accotements en pavage pulvérisé recyclé incluant l'épandage, nivelage et compactage sur le chemin de la Grande-Ligne – entre le rang Sainte-Rose et le rang Pointe-du-Jour (+/- 210 tonnes à 33.23 la tonne).

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Therrien
Appuyée par M. le conseiller Jean-Sébastien Savaria
IL EST RÉSOLU :

D'ENVOYER une nouvelle demande de substitution au Cabinet du ministre des Transports, aux soins de Mme Julie Samuelsen.

DE DEMANDER d'autoriser le montant de 24 617.29 taxes net pour le rang de Michaudville, travaux terminés en 2015.

D'AUTORISER les travaux de surfaçage de la rue de l'Anse et au besoin les travaux de rechargement des accotements en pavage pulvérisé recyclé du Chemin de la Grande-Ligne entre le rang Sainte-Rose et le rang Pointe-du-Jour.

ADOPTÉ À LA l'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 239-08-2016
8.8 MANDAT – SURFAÇAGE RUE DE L'ANSE – PLAN ET DEVIS SUR INVITATION

Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

De donner un mandat à Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur à la MRC des Maskoutains pour l'estimation, la préparation de plans et devis sur invitation et la coordination de l'appel d'offres par courriel pour un montant +/- 2012.50 $.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS

Il n'y a pas eu de réunion en juillet.

9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC

Il n'y a pas eu de réunion en juillet.

9.3 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2015

La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015.

Résolution 240-08-2016
9.4 CONTRAT D'ENTRETIEN DE SYSTÈME D'ÉPURATION DES EAUX USÉES – ENVIRO-STEP TECHNOLOGIE INC.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté le Règlement numéro 87-2014 autorisant l'installation de systèmes de traitement des eaux

usées avec désinfection par rayonnement ultraviolet et la prise en charge du mandant de l'entretien sur son territoire.

CONSIDÉRANT que certains citoyens désirent avoir les produits d'Enviro-Step Technologie inc.;

CONSIDÉRANT l'offre du contrat d'entretien de systèmes d'Enviro-Step Technologie inc.;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU :

DE RECONNAITRE Enviro-Step Technologies inc. à titre de fabricant des systèmes visés conformément à l'article 3.4 du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées de résidences isolées (Q-2, r,22) pour effectuer l'entretien soit directement ou par son représentant autorisé.

DE MANDATER la directrice générale, Mme Sylvie Gosselin et le Maire M. Alain Jobin à signer le contrat d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 241-08-2016
9.5 DEMANDE DE REPORT DU BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUTS POUR L'IMMEUBLE SAINT-BARNABÉ-SUD DE L'ÉCOLE AUX QUATRE-VENTS

CONSIDÉRANT les problèmes de fondation de la bâtisse du 265 rang Michaudville;

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs sont prévus sur la propriété dès le printemps 2017`;

CONSIDÉRANT que le branchement au réseau d'égouts dans la configuration actuelle deviendra inutile à la suite des travaux majeurs;

CONSIDÉRANT qu'afin d'éviter de gaspiller des fonds publics et d'installer une infrastructure qui ne servirait que temporairement; la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe demande une dérogation pour retarder le branchement de l'immeuble Saint-Barnabé-Sud

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marcel Riendeau
Appuyée par M. le conseiller Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

DE NE PAS AUTORISER pour une raison exceptionnelle le report au branchement d'égout pour l'immeuble Saint-Barnabé-Sud de l'école aux Quatre-Vents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois préparé par M. Raymond Lessard, inspecteur en bâtiment.

Résolution 242-08-2016
10.2 MISE À JOUR DU MANUEL DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

CONSIDÉRANT que les mises à jour n'ont pas été faites depuis 2006

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Lussier
Appuyée par M. le conseiller Marcel Riendeau

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un mandat de gré à gré à M. Alain Delorme, urbaniste au montant forfaitaire de 925.00 $ plus taxes afin de mettre à jour le manuel de règlement de zonage, incluant tous les amendements apportés à ce jour au plan d'urbanisme ainsi qu'aux règlements d'urbanisme (zonage, lotissement, construction, permis et certificats).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 COMPTE RENDU – LOCATION SALLE MUNICIPALE SAINT-BARNABÉ-SUD

La directrice générale dépose le compte rendu de location de la salle municipale du mois de juillet 2016

- Nombre de locations non payantes 7
- Nombre de location payante : 1

Résolution numéro 243-08-2016

11.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS

CONSIRÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud demande une aide financière dans le cadre du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains afin d'obtenir un montant pour refaire le parc-école et collaborer à la préservation et à l'accroissement de l'accessibilité au service de l'école et de la communauté;

CONSIDÉRANT que le parc-école devra changer d'endroit, et sera relocalisé sur le terrain de la municipalité.

CONSIDÉRANT que l'école aura accès à toutes les infrastructures des loisirs de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Steve Maurice
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud demande cette aide financière pour son projet et NOMME la directrice générale Sylvie Gosselin comme étant la personne responsable pour toutes signatures d'entente et pour toutes communications nécessaires à la réussite du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Résolution 244-08-2016

11.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DES LOISIRS SAINT-BARNABÉ-SUD- MISE À NIVEAU DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Barnabé-Sud s'est engagée à donner un montant de 40 à 50% des travaux de mise à niveau de la patinoire, résolution no 156-05-2016

CONSIDÉRANT la demande des loisirs, no résolution CA 16-08-004 demandant notre contribution financière au projet, et d'avancer le deuxième 50% plus les taxes, afin de permette au comité de réaliser les travaux de réaménagement de la patinoire extérieure.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Yves Guérette
Appuyée par M. le conseiller Steve Maurice
IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER le montant de notre contribution, et d'avancer le reste jusqu'à ce que le

comité des loisirs reçoive leur subvention.

De prendre le montant dans la réserve.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.4 PAIRE DE BUTS DE SOCCER SÉNIOR

Point reporté à une séance ultérieure.

11.5 PISTE DE SKI DE FOND

Point reporté à une séance ultérieure.

12. SUJETS DIVERS

12.1 Mise en demeure - Conformité concernant branchement au réseau sanitaire – Date limite 1er septembre 2016 - Résultat
12.2 Première réunion de la régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – 12 septembre 2016 à 19 h 30, salle municipale Saint-Hugues
12.3 Rencontre avec les deux conseils – présentation des inventaires – Régie
12.4 Projet d'agrandir la caserne et garage municipal – Pas droit à une subvention
12.5 Information concernant les données de débit d'eau – bassins eaux usées
12.6 Réparation de banc de parc
12.7 Permis de brulage et de rénovation – Ferme Ghislain Cloutier
12.8 Concours : Trouvez la devise
12.9 Règlement concernant les abris Tempo
12.10 Location du terrain de l'usine de traitement des eaux usées

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

Résolution numéro 245-08-2016

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller M. Marcel Therrien, l'assemblée est levée 23 h 06

(s) Alain Jobin	*(s) Sylvie Gosselin*
ALAIN JOBIN Président d'assemblée Maire	**SYLVIE GOSSELIN, MBA** Secrétaire d'assemblée Directrice générale, secrétaire-trésorière